



**Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne
REUNION DU 1^{er} DECEMBRE 2022 à 18h30
AU CENTRE CULTUREL JACQUES PREVERT A AIXE-SUR-
VIENNE**

Présents : Mrs. Jean-Claude SAUTOUR, Jean-Luc CELERIER, Olivier CHATENET, Richard SIMONNEAU, Jean-Pierre PATAUD, Christian DESROCHE, Loïc GAYOT, Pascal CLUZEAU, Philippe BARRY, Marc LIEBSCHUTZ, Gérard BOUCHETEIL, Claude CASSAT, Joël GARESTIER,
Mme Emilie RABETEAU, Marie LAPLACE (x2), Marie-Jeanne NICAUD
Mr Patrick COTTAZ, Denis VARENNE

Pouvoirs : M. Eric LAVOREL à Jean-Luc CELERIER, M. Jean DUCHAMBON à M. Pascal CLUZEAU, M. Francis POTEGNIE à Mme Emilie RABETEAU

Excusés : Mrs Jean-Michel BERTRAND, Yves LEGOUFFE, Antony THEYS, Patrick ROBERT, Jean-Pierre GRANET, Philippe JANICOT

Secrétaire de séance : M. Pascal CLUZEAU

Assistait à la réunion : Mrs. BRIZARD, ABBAS, Mme FAURE

COMPTE RENDU

Il est procédé à l'appel des membres du comité syndical, à l'énonciation des pouvoirs donnés pour la séance. Hocine ABBAS, géomaticien au SABV présente le travail qu'il a réalisé sur l'année et les perspectives d'organisation et de réalisation.

Monsieur le Président met au vote le compte rendu de la dernière réunion, il est approuvé à l'unanimité.

M. Barry informe l'assemblée que la ligne de trésorerie a été entièrement remboursée et qu'une nouvelle va être demandée sur un montant de 400.000 € pour faire l'avance sur les nouveaux travaux.

Autorisation de mandatement

Il est rappelé que le syndicat a la possibilité de pouvoir de mandater des dépenses d'investissement si l'organe délibérant autorise ce mandatement dans la limite du ¼ des crédits de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise les dépenses d'investissement dans la limite des ¼ des crédits votés de 2022, à l'unanimité.

Règlement Budgétaire Financier

Il est rappelé que le syndicat va passer à la nomenclature M57 au 01/01/2023 et que compte tenu du nombre de sa population, il doit se doter d'un Règlement Budgétaire Financier (RBF). Celui-ci retrace toutes les opérations financières qui seront appliquées et en vigueur au syndicat.

Le projet de RBF est adopté à l'unanimité.

Gestion des amortissements

L'application de la nomenclature M57 apporte une modification de la gestion des amortissements. Tout nouveau bien sera amorti selon la règle du prorata temporis, c'est-à-dire à compter de la mise en service du bien. Exception est faite pour les biens de faible valeur qui eux sont amortis sur la méthode linéaire.

La proposition est votée à l'unanimité.

Règlement Intérieur

Il est proposé d'ajouter au règlement intérieur en vigueur au SABV la possibilité pour le comité syndical de pouvoir tenir ses réunions en visio conférence.

Il est précisé que du matériel emprunté à la Chataigneraie Limousine permettra d'organiser des réunions sur tout le territoire du syndicat.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Autorisation générale et permanente de poursuite octroyée au comptable public

Il est proposé de donner au comptable, M. GUEGAN, l'autorisation de procéder aux poursuites à tiers détenteur et de saisies pour le compte du SABV. Il est précisé que M. GUEGAN doit partir à la retraite d'ici quelques mois et qu'il sera nécessaire de reprendre cette délibération dans les mêmes délais.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Contrat d'assurance groupe des risques statutaires agents CNRACL - renégociation

Suite à la demande de renégociation de la société d'assurance SOFAXIS, il est proposé au comité syndical d'approuver l'augmentation de 10% du taux de cotisation et la diminution de 10 % des IJ pour les agents de la CNRACL.

La proposition est adoptée.

Dossier aménagement sur la Breuilh à Château-Chervix : plan de financement – avenant n°3 à la convention avec la CCBSHV

Le comité syndical autorise le Président à signer l'avenant n°3 à la convention compte tenu des évolutions de prix.

Suivi analytique CTMA « Bassin de la Briance » - programme 2023

Sur la base de l'état des lieux et du diagnostic réalisé sur les 5 masses d'eau de ce contrat, il est proposé d'engager 13 suivis hydrobiologiques pour un montant global de 46.885 € financé par l'AELB et le Département de la Haute-Vienne. Le comité syndical approuve le plan de financement prévisionnel et autorise une démarche de marché public et la consultation des partenaires financiers.

Suivi analytique CTMA « Vienne médiane et ses affluents » - programme 2023

Comme pour le CTMA « Bassin de la Briance », il est proposé d'engager 1 suivi hydrobiologique et 5 stations de suivis bactériologiques et physiochimiques ainsi qu'un état des lieux complet des écosystèmes autour des grands lacs comme celui de Fromental ou Cieux. Le comité syndical approuve le plan de financement prévisionnel et autorise une démarche de marché public et la consultation des partenaires financiers.

Etude « Phosphore » sur le bassin versant du Gorret CTMA Vienne médiane et ses affluents – programme 2023

Il est proposé d'initier en partie sous maîtrise d'ouvrage du SABV, une étude sur le bassin versant du Gorret, pour identifier les sources de pollutions « phosphore ». Le projet global est estimé à 61.200 €.

La proposition est adoptée.

Ajout en séance : convention d'objectifs entre la communauté de communes Charente Limousine et le SABV

Monsieur le Président propose au comité syndical d'ajouter un point à l'ordre du jour, proposition qui est validée.

La CC Charente Limousine propose la signature de convention qui retranscrit le partenariat EPCI-Syndicats, pour établir les enjeux communs autour de la GEMAPI et veiller à la mise en place d'actions cohérentes et raisonnables.

Pour information, la CULM mais ainsi que les CC Val de Vienne, Briance Sud Haute-Vienne vont lever la taxe GEMAPI à compter de 2023.

La proposition de signature de la convention est votée à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a participé aux réunions de comités de bassins.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 20h00.